CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU MORBIHAN

Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.

Société de courtage d'assurances.

Siège social : Avenue de Kéranguen, 56 000 Vannes

777 903 816 R.C.S. Vannes

Registre des Intermédiaires en assurance n° 07 022 976

Avis rectificatif

L'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces légales obligatoires n°21 du 16 février 2018 doit faire l'objet des modifications suivantes :

- dans l'ordre du jour, à la rubrique « De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire », il faut lire au premier tiret, « Rapports de gestion du conseil d'administration, sur le gouvernement d'entreprise et des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 : approbation des rapports et des comptes annuels de l'exercice 2017 quitus aux administrateurs ; »
- dans le corps de la première résolution relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire, il faut supprimer la mention « et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise », le reste demeurant inchangé.

Pour avis de modification.

1800368